

**Anniversaire**

**LOI HANDICAP,  
20 ANS  
APRÈS**

2005

2015

2025



la nouvelle  
forge

# Une avancée majeure

La loi du 11 février 2005 a marqué une avancée majeure pour les droits des personnes en situation de handicap. Elle reconnaît le handicap dans toutes ses dimensions – qu’il soit physique, sensoriel, mental, cognitif ou psychique – et consacre le principe d’accessibilité universelle. Elle pose des bases solides pour une société plus inclusive, où chaque individu peut trouver sa place et exercer pleinement ses droits.

Parmi ses apports clés, on retrouve **le droit à la compensation du handicap, la scolarisation en milieu ordinaire, l’accès à l’emploi et l’accessibilité généralisée aux lieux et services publics**. Ces avancées ont profondément transformé la vie de nombreuses personnes, en leur offrant davantage d’opportunités et en favorisant leur participation à la vie sociale et professionnelle.

Toutefois, **des défis importants demeurent**. L’application effective des mesures prévues par la loi, l’accessibilité réelle des infrastructures et des services, ainsi que l’évolution des mentalités restent des enjeux majeurs. Construire une société véritablement inclusive implique un engagement constant de tous les acteurs : institutions, entreprises, associations et citoyens.



L’association **La Nouvelle Forge** est fière des progrès réalisés depuis 2005 pour améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap en France. Grâce à des initiatives innovantes, un accompagnement adapté et une mobilisation sans relâche, **nous avons contribué à transformer de nombreux aspects de la vie des personnes que nous accompagnons**. Nous constatons chaque jour les bénéfices concrets de ces avancées, mais aussi les défis qu’il reste à relever.

Nous restons pleinement engagés pour faire évoluer les pratiques, promouvoir l’inclusion et sensibiliser le plus grand nombre. **La route vers une société équitable et accessible à tous est encore longue, mais ensemble, par notre détermination et nos actions, nous continuerons à avancer** vers un avenir plus juste, plus solidaire et plus ouvert à toutes et tous.

# Coup de projecteur sur nos dispositifs

## L'habitat inclusif : un chez-soi pour mieux vivre ensemble !



Bien plus qu'un simple logement, **l'habitat inclusif offre un véritable équilibre entre indépendance et convivialité.** Chaque résident dispose de son propre chez-soi tout en partageant des espaces communs et un projet de vie sociale enrichissant avec les autres habitants.

## API (Autonomie par l'inclusion) : une opportunité hors du commun

**Travailler en CDI chez L'Oréal** : un rêve longtemps inatteignable pour de nombreux jeunes adultes autistes, devenu réalité grâce au dispositif API.

Fruit d'une collaboration entre l'association **Vivre et Travailler Autrement** et **L'Oréal**, API ouvre une voie inédite vers l'autonomie et l'inclusion professionnelle en milieu ordinaire.

Ce dispositif de **droit commun**, ancré dans son territoire, favorise l'autonomie et le bien-être grâce à la dynamique collective du vivre-ensemble.

Accompagnées par un animateur dédié, les activités partagées facilitent l'appropriation des services de proximité, infrastructures publiques et transports, tout en renforçant les liens avec le tissu associatif local. L'habitat inclusif permet ainsi une **intégration harmonieuse et durable en milieu ordinaire.**

Ce qui semblait impensable il y a 20 ans est aujourd'hui possible **grâce à l'évolution du cadre législatif, la détermination des jeunes et de leurs proches, et l'engagement conjoint des professionnels des associations et de L'Oréal.**

Une avancée majeure pour l'insertion professionnelle des personnes autistes !

# Vers une école inclusive pour tous



La Nouvelle Forge pilote trois Unités d'enseignement Autisme (UEA) inclusives dans l'Oise : deux en maternelle et une en élémentaire. Ces unités favorisent **un parcours scolaire inclusif avec des temps d'immersion en classe ordinaire, alliant apprentissages structurés et méthodes adaptées** (ABA, TEACCH, etc.).

Les Unités d'enseignement en maternelle Autisme de Beauvais (2017) et Pont-Sainte-Maxence (2021) instaurent **un environnement inclusif dès la petite enfance**.

En 2023, une Unité d'enseignement élémentaire Autisme a ouvert à l'école Jean Rostand, portée par l'Éducation Nationale et soutenue par un accompagnement médico-social renforcée de La Nouvelle Forge.

Chaque unité, portée par une équipe pluridisciplinaire, **ajuste les rythmes et outils pédagogiques aux besoins des élèves**, facilitant ainsi leur inclusion progressive et réussie.

## Des dispositifs variés pour une scolarisation sur-mesure

Au sein de plusieurs établissements de La Nouvelle Forge, **des classes spécialisées accueillent les élèves**, parfois en complément d'une scolarisation partielle en milieu ordinaire. Certaines de ces classes sont même externalisées dans des écoles traditionnelles, renforçant ainsi l'intégration.

Dans les services ambulatoires, **des éducateurs spécialisés interviennent directement en classe ou en soutien individuel**, auprès de l'élève et des enseignants, pour ajuster l'environnement d'apprentissage et optimiser l'inclusion.

En parallèle, **des ateliers méthodologiques**, notamment à la Maison des Ados de l'Oise, redonnent confiance aux jeunes et les aident à renouer avec une dynamique d'apprentissage positive et épanouissante.

# Faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi



## **ESAT de transition Passage Pro : un tremplin vers l'emploi en milieu ordinaire**

Pensé dès sa création comme un ESAT de transition, Passage Pro accompagne les personnes en situation de handicap dans le développement de leurs compétences professionnelles et sociales pour **accéder à un emploi en milieu ordinaire**.

Les travailleurs y acquièrent une expérience dans quatre secteurs d'activité.

Grâce à un **accompagnement pluridisciplinaire et individualisé**, ceux qui le souhaitent peuvent progressivement évoluer vers un emploi durable en milieu ordinaire.

## **Emploi accompagné : un soutien sur-mesure pour réussir en entreprise**

Le Dispositif Emploi accompagné permet aux adultes en situation de handicap psychique d'**intégrer et de sécuriser leur parcours professionnel** en milieu ordinaire.

Cet accompagnement personnalisé s'adapte aux besoins de chacun :

- ✓ Insertion directe en entreprise avec un suivi renforcé
- ✓ Soutien durable dans l'emploi pour prévenir les ruptures de parcours
- ✓ Collaboration avec les employeurs pour une intégration réussie

## **Coaching "Hors les murs" : oser, s'affirmer, s'intégrer**

Destiné aux jeunes de 16 à 30 ans, **ce dispositif d'accompagnement propose trois programmes pour créer du lien social et gagner en autonomie, définir son projet professionnel et s'insérer dans la société, développer sa confiance en soi et prendre sa place.**

Ces dispositifs complémentaires offrent des solutions adaptées à chaque étape du parcours professionnel, pour que chacun puisse trouver et sécuriser sa place dans le monde du travail.

# Un soutien actif pour les GEM !

Les Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) sont des associations créées par et pour des personnes en situation de handicap ou souffrant de troubles de santé similaires.

Ils ont été institués par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Ils offrent un espace de soutien mutuel, favorisant le partage d'expériences et l'entraide, contribuant ainsi à rompre l'isolement et à prévenir l'exclusion sociale.

## Les GEM soutenus par La Nouvelle Forge

- GEM Oisis de Nogent-sur-Oise
- GEM Audysée de Compiègne
- GEM Le Club de Margny (Marny-lès-Compiègne)

Les GEM jouent un rôle essentiel dans la promotion de la solidarité et de l'inclusion au quotidien.

**La Nouvelle Forge soutient activement ces initiatives, notamment par la mise à disposition de personnels de coordination, si les membres du GEM en font la demande.**

## Les GEM, des espaces de solidarité et d'autonomie

Les Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) sont des associations créées par et pour des personnes en situation de fragilité psychique, cognitive ou avec un trouble du spectre de l'autisme. Ils offrent un espace de rencontre, d'entraide et d'activités favorisant le lien social et l'autonomie.

Créés en 2005 dans le cadre du Plan psychiatrie et santé mentale, les GEM s'inscrivent dans une logique de pair-aidance et d'inclusion, reconnaissant l'expertise des personnes concernées. Soutenus par les pouvoirs publics, ils fonctionnent de manière autonome tout en bénéficiant d'un accompagnement souple de professionnels.

Cette approche fait écho à la Convention internationale des droits des personnes handicapées (CIDPH) de l'ONU, qui promeut la pleine participation sociale et l'autodétermination.

# La transformation de l'offre

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées établit le principe selon lequel « toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit [...] l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté »

Cette législation promeut l'accès des personnes en situation de handicap au droit commun, tout en maintenant des dispositifs spécialisés lorsque nécessaire, en respectant le libre choix de la personne accompagnée.

Cette approche a conduit les institutions sanitaires et médico-sociales à repenser leurs modes d'accompagnement, favorisant l'émergence de « services inclusifs » et le développement de plateformes de services.

Les « services inclusifs » visent à accompagner pleinement les personnes handicapées dans la société et le milieu ordinaire, en leur offrant des services adaptés au sein de la communauté, plutôt que dans des structures séparées.

Cette dynamique se traduit en parallèle par une ouverture des institutions spécialisées vers l'extérieur, favorisant une vie institutionnelle connectée au monde, avec par exemple des activités au sein d'infrastructures publiques.

Ainsi, la transformation vers des services inclusifs, associée à un meilleur maillage du territoire, tend vers un fonctionnement en plateforme. Cela représente une évolution majeure pour les institutions, qui nécessite une mobilisation continue pour garantir une inclusion réelle et effective des personnes en situation de handicap.



# Ils en parlent mieux que nous

"Je suis délégué des personnes au sein de l'ESAT de transition Passage Pro. Ma responsabilité est d'être à l'écoute des collègues, d'apaiser les tensions et de résoudre les problèmes avant qu'ils ne prennent de l'ampleur. Parfois c'est plus simple de venir vers moi plutôt que s'adresser à la hiérarchie. Cette expérience m'a donné envie d'aller plus loin".

**Tony Guérin**

délégué des personnes à Passage Pro, élu en 2023  
par ses pairs.

"Aujourd'hui, les perspectives sont bien plus ouvertes. Sans le dispositif API (Autonomie par l'Inclusion), mon fils n'aurait jamais pu travailler en milieu ordinaire. Son parcours prouve qu'une personne en situation de handicap peut réussir dès lors qu'un véritable travail d'intégration est mené. Grâce à une équipe attentive et engagée, Julien a pu trouver sa place et s'épanouir professionnellement."

**Sylvie Picard**

mère de Julien, jeune adulte autiste participant au  
dispositif API et résident en habitat inclusif

"Participer aux ateliers d'écriture du projet d'établissement commun des SAMSAH de La Nouvelle Forge a été une expérience enrichissante. Nos idées et suggestions ont été prises en compte pour améliorer le fonctionnement futur des services et la compréhension de l'expérience des usagers. Les professionnels sont compétents, mais notre vécu reste essentiel. Il faudrait aller plus loin en intégrant la voix des personnes ayant des difficultés d'expression. L'expérience des usagers est un atout précieux pour un projet comme celui-ci."

**Jean-Christophe Lévêque**

usager du SAMSAH Vallée de la Somme, au sujet de sa  
participation à l'écriture du projet CAP'Rétablissement,  
commun aux trois SAMSAH de La Nouvelle Forge.